



URBANISME – DECRET VOIRIE COMMUNALE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal est saisi d'une demande de Permis Voirie conformément au Décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014, introduite par Madame Sarah SANTIN demeurant Targnon 46 à 4987 Stoumont.

Le dossier porte les références communales: V/2022/001.

Le projet consiste en la **suppression du sentier n° 61** à hauteur des parcelles cadastrées 5^e division, section C n°137/e - 185/b - 196/d - 490/b sises Targnon.

L'enquête publique est réalisée en vertu du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h, les bureaux ne sont pas accessibles au public les mardi après-midi et jeudi toute la journée. Sur rendez-vous un jour jusqu'à 20h à convenir avec le service ET à prendre au plus tard 24 h à l'avance par téléphone au 080/29.26.56 ou par mail à urbanisme@stoumont.be

L'enquête publique est ouverte le 11.04.2023 et clôturée le 10.05.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- Par courrier électronique à urbanisme@stoumont.be

en précisant vos coordonnées complètes ainsi que les références du dossier.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10.05.2023 à 11:00 à

l'Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève 41 à 4987
Stoumont.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet